

Qui les connaît ? (les alpages de la commune du Chenit) – Un article de la FAVJ du 25 octobre 1978, non signé :

Qui les connaît ?

Eh oui ! qui connaît exactement l'étendue et la situation des montagnes de la commune du Chenit ? A peine peut-être les citoyens ayant fait partie du Conseil communal.

Pourtant, la commune du Chenit se trouve dans le peloton de tête des communes suisses, en ce qui concerne l'étendue des propriétés communales. On trouve dans ce peloton une commune du canton des Grisons et la commune bourgeoise de la ville de Berne.

M. Hans Baertschi, ingénieur forestier, inspecteur des domaines de la commune vient de publier un travail qui donne tous les renseignements désirés. Ce dernier est la suite logique d'une première étude consacrée uniquement au domaine forestier.

Avant de tirer quelques renseignements de cette étude, nous pensons qu'il serait indiqué qu'un exemplaire soit remis dans les classes supérieures de la commune afin que les enseignants puissent informer utilement leurs élèves.

On peut constater d'emblée que la commune du Chenit possède 1896 ha de forêts fermées ; 567 ha de forêts parcourues, 881 ha de pelouses et 53 ha de divers (routes, chalets, vides à reboiser improductif). Cela fait un total de 3397 ha.

Lorsque la commune fut fondée, en 1646, elle reçut en propriété les Grandes et les Petites Chaumilles.

Toutes les autres montagnes ont été acquises au cours des ans. Le travail de M. Baertschi ne donne pas le nom des propriétaires précédents, mais on sait que plusieurs de ces acquisitions faites par la Mu-

nicipalité furent souvent contestées. On raconte ainsi que lorsque fut fait l'achat des Begnines, les délégués municipaux qui avaient « misé » la montagne craignaient les critiques du Conseil communal.

Nous nous souvenons également que lorsque, pendant les mois précédant la Deuxième Guerre mondiale, la Municipalité proposa l'achat des Grand Crossets-Dessous, tous les financiers du Conseil s'opposèrent à l'opération et cela sans succès.

Les montagnes de la commune du Chenit sont toutes louées à des agriculteurs pour leur exploitation. Les prix de location des montagnes qui sont soumis au contrôle des fermages, n'ont pas évolué dans la même mesure que les frais d'entretien assumés par le propriétaire et le rendement par ha a diminué de plus de la moitié depuis 1959 et cela sans tenir compte de la baisse du franc

Voici les conclusions du rapport de M. Baertschi :

« La grande propriété pastorale de la commune du Chenit, issue d'une politique d'achat suivie est gérée par le service forestier communal

» Les surfaces sont d'une productivité variable et exploitées par des amodiateurs avec des intensités diverses. 5 des 13 montagnes sont montées avec du bétail laitier et dans 3 chalets le lait est transformé en fromage.

» Malgré une rentabilité pour le propriétaire quasi nulle, la commune du Chenit est d'accord de maintenir ces pâturages et d'investir dans l'entretien et la modernisation des chalets la totalité des revenus. Si l'occasion se présente elle cherche à agrandir sa propriété ».

Montagnes	Surface	Forêt	Locataires
	pelouse	parcour.	
	ha.	ha.	
Commune de Bise	19	34	Bernard Piguët, Bas-du-Chenit
Combette Mésery	37	36	Bernard Piguët
Pré-Derrière	16	97	Ami Schopfer, Vaux/Morges
Le Couchant	118	75	Hoirie Emile Meylan, Côte
Les Begnines			
Petite-Chaux	145	77	Syndicat d'élevage Solliat-Sentier
Grands-Plats bise	90	10	Syndicat alpage Berolle
Grands-Plats vent	110	24	André Rochat, Mathod
Chalet à Roch	39	58	Isaac Grosjean, St-Oyens
Grandes-Chaumilles	75	45	Syndicat alpage Orient
Petites-Chaumilles			
Croton	86	54	Syndicat élevage Brassus
Grds-Croset Dessous	65	28	Marcel Berney, Bioux (en soum.)
Les Esserts	46	17	J. et M. Reymond, Le Brassus
Chalet du Chef	35	12	A. Rochat, La Combe.

Les deux dernières montagnes sont propriétés de la Bourse G.-H. Piguët